

Les accidents bénins & Les presque accidents

Les accidents bénins :

Tous les accidents survenant dans le cadre du travail ne donnent pas nécessairement lieu à des soins médicaux et/ou à un arrêt de travail.

Ces accidents, d'ordre physique ou psychologique, à priori sans gravité, sont couramment qualifiés de « bénins ».

Ces accidents peuvent avoir lieu :

- sur le lieu du travail
- sur le trajet du travail,
- ou encore sur tout lieu d'exercice du travail pendant le temps de travail (à domicile en cas de télétravail, lors d'un déplacement professionnel, au cours d'une formation, etc.).



Exemples d'accidents bénins :

- d'ordre physique : écorchure, coupure qui ne nécessite pas de points de suture, glissade sans traumatisme,
- ou psychologique : altercation entre collègues, avec un usager ...

Les presque accidents

Accidents évités de justesse ou maîtrisés très tôt, les "presque accidents" ponctuent régulièrement les journées de travail sans qu'on y accorde une attention particulière.

Ces événements imprévisibles du quotidien n'entraînent aucun dommage, ne font que trop rarement l'objet d'un signalement. Souvent, ils peuvent paraître anodins et passer inaperçus et sont, par conséquent, méconnus de l'assistant de prévention.

On dit souvent au sujet de ces événements :

"j'ai eu peur ! il a failli tomber ! Il s'en est fallu de peu ! il l'a échappé belle !".

Or, le presque accident doit occuper une place prépondérante dans la prévention des risques professionnels et l'attention qui doit lui être portée est loin d'être minime.



Exemples de presque accidents :

- « Ce matin, en descendant les escaliers d'accès de la chaufferie, j'ai glissé sur un nez de marche, j'ai eu le bon réflexe en me rattrapant à la main courante. J'ai eu de la chance. »
- « Pour aller dépanner la pompe de relevage de la station de pompage, mon pied a buté sur une tôle d'acier qui dépassait. J'ai failli tomber. »
- « A la fin de la réunion en voulant sortir de la salle, je me suis pris les pieds dans le câble d'alimentation de l'ordinateur du formateur. Je me suis rattrapé de justesse. »

CDG 70

Centre de gestion de la fonction publique territoriale
de la Haute-Saône

Pôle
Qualité de vie
au travail
Service Prévention

Création : 10/04/2024

Définition :

L'INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques en France) décrit ce **presqu'accident** comme « **une séquence accidentelle qui n'a pas abouti à un accident mais qui aurait pu très bien y aboutir, dans d'autres circonstances** ».

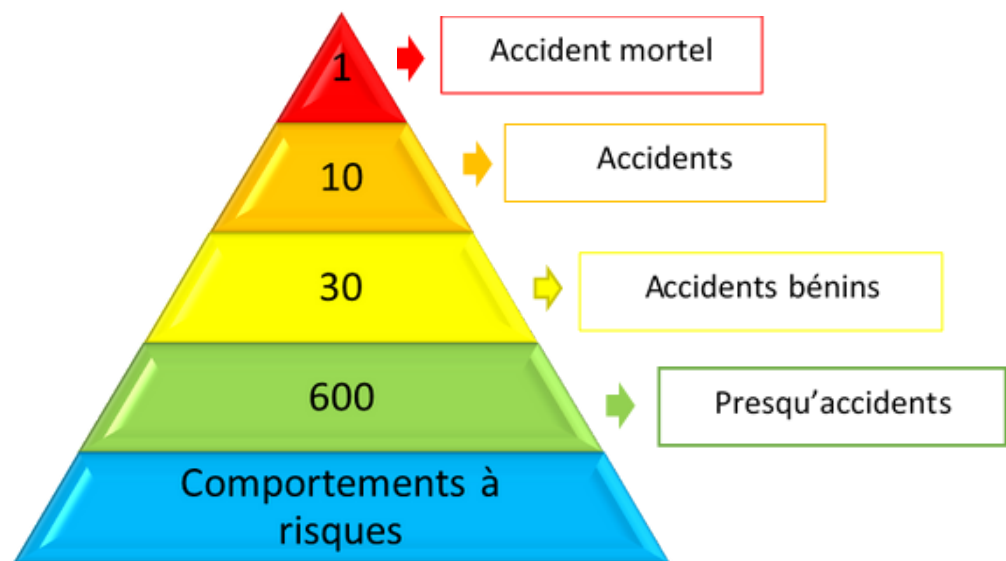
Selon la norme ISO 45001/2018, un **presqu'accident** est « **un événement indésirable n'induisant aucun traumatisme ni aucune pathologie, mais ayant le potentiel de le faire** ».

Ainsi, les presqu'accidents mettent en évidence la potentialité d'un accident. Et, c'est pourquoi ils doivent mériter attention et traitement.

Pyramide de Bird

Plus le nombre d'incidents est élevé, plus la probabilité qu'un accident survienne est grande.

Par conséquent, si on réussit à réduire le nombre d'incidents, le nombre d'accidents sera réduit d'autant.



Ainsi, **les accidents bénins et les presqu'accidents** doivent être traités avec considération. Leur gestion doit obéir au même processus que celui du traitement d'un **accident du travail**. Ils doivent être remontés et analysés afin de conduire à **l'élaboration d'un plan d'action**.

CDG 70

Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Saône

**Pôle
Qualité de vie
au travail
Service Prévention**

Création : 10/04/2024